

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5105

présenté par
Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES
à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 34, après le mot :

« protéines »,

insérer les mots :

« notamment en portant la surface agricole utile française cultivée en légumineuses à 8 % d'ici le 1^{er} janvier 2030 ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« pour l'alimentation humaine et animale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à intégrer un objectif de développement des légumineuses afin d'améliorer notre autonomie protéique.